

Médiation et/ou Régulation d'équipe

Public

Professionnel du secteur social, médico-social et sanitaire.

Prérequis

Aucun prérequis.

Objectifs

La médiation et la régulation d'équipe sont des techniques d'intervention d'un tiers professionnel formé qui accompagne les parties dans un processus qui favorise le dialogue et/ou la restauration de la communication.

Cette approche permet de :

- Favoriser le retour à une situation de travail plus sereine
 - Rétablir la communication et les échanges interpersonnels
 - Permettre à chacun de s'exprimer et de collaborer de nouveau
-

Programme

- Intervention d'un tiers expert qui utilise des techniques adaptées permettant le retour à une situation plus sereine notamment en cas de conflit ou de relations tendues.
 - Facilitation et sécurisation des modalités d'échanges
 - Identification des situations problématiques et de leurs aspects factuels
 - Elaboration de solutions partagées
-

Méthodes et modalités pédagogiques

En présentiel.

Échange, outils et techniques de médiation ou de régulation en fonction de la situation.

Modalités et délai d'accès

Modalités et délai d'accès à la formation : ces informations sont transmises aux apprenants par l'employeur en amont de la formation.

Délai de mise en place de la formation : 15 jours minimum à partir de la planification des dates.

INTRA/Sur-Mesure

Durée : Séances de 1h30 à 3h. Durée et fréquence variables en fonction du contexte d'intervention.

Intra

Lieu : dans votre structure

Dates et coût : nous contacter.

Animation

Consultants, professionnels formés à la médiation

Nombre de participants

Min : 2 | Max. : 8

Modalités d'évaluation

Evaluation de satisfaction.

Votre contact

Pôle Formation Continue, Conseil et VAE

Hélène TESSON

02 47 62 33 36

formation.continue@its-tours.com

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, vous pouvez adresser vos questions à l'adresse : referent.handicap@its-tours.com

N° de Déclaration d'Activité : 24 37 00082 37

Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

Mise à jour du 30/01/26 v3